

Nouveau recours contre la vente à 100 € du Quadri

Cette fois, c'est le groupe Pour Huy qui introduit une réclamation auprès du ministre

Après le couple Auspert-Daem, c'est Grégory Vidal du groupe d'opposition Pour Huy qui introduit un recours auprès du ministre Furlan contre la vente du Quadrilatère pour 100 euros seulement. « Le permis unique en cours d'examen n'a plus rien à voir avec le projet voté le 16 avril 2012 » estime le conseiller. Qui ajoute « On aurait voulu faire un cadeau au promoteur, on n'aurait pas fait autrement ».

En décembre dernier, Grégory Vidal était déjà monté au créneau à propos du dossier du Quadrilatère (notre édition du 17 décembre). Il qualifiait la vente du Quadrilatère pour un montant symbolique de 100 euros « de fraude » car le cahier des charges initial n'avait pas été respecté. Un qualificatif qui avait fait bondir l'échevin de l'urbanisme Joseph George. Ce dernier s'était même dit prêt à déposer plainte contre Grégory Vidal.

Un mois plus tard, le conseiller de l'opposition persiste et signe. « La réaction de Joseph George m'a semblé disproportionnée. Lorsqu'un avocat-J. George est avocat de profession NDLR- vous menace d'aller porter plainte, c'est qu'il y a anguille sous roche. Je me suis dit que le dossier valait la peine d'être creusé... »

Tout comme les époux Auspert-Daem, il a décidé de déposer un recours auprès du ministre de tutelle Paul Furlan au sujet de la vente du Quadrilatère. Ses arguments : le cahier des charges initial a été largement modifié, d'une offre de 48 logements (+ 9 ou 18 résidences service) on est passé à 83 (soit près de 50 % en plus que l'offre de départ) « plus trois commerces et des bureaux ». Le conseiller relève aussi que dans le

nouveau projet l'aile arrière de l'ancien athénée est détruite et qu'un bloc « moderne et massif » est édifié. En outre, les façades sont « défigurées ».

« L'ancien athénée a été acheté par la Ville de Huy au fonds des bâtiments scolaires pour un montant de 283.000 euros en 1983, rappelle Grégory Vidal. Récemment, il a été estimé à 500.000 euros par le receveur de l'enregistrement. Le premier projet n'était pas rentable, d'où le prix justifié de 100 euros symboliques, mais le second projet revu et corrigé est rentable ».

Gaëtan Auspert se dit ravi de ce soutien « C'est bien qu'un groupe politique se bouge, dit-il, cela prouve que nous avons mis le doigt sur un problème réel. 5000 m² constructibles en centre-ville, cela vaut 2,5 millions d'euros. On est loin des 100 euros ! ».

Grégory Vidal souligne aussi le fait que le contrat de vente inclut une clause relative aux pénalités de retard « ridicule ». « Par jour de retard, le promoteur ne devrait payer que 0,5 euro. C'est une somme ridicule quand on sait que, lors des travaux rue Neuve, le promoteur encourait une astreinte de 5000 euros par jour de retard. » Et le conseiller d'ajouter « On aurait voulu faire un cadeau au promoteur, on n'aurait pas fait autrement (...) Cette manière de procéder est un grave délit ».

La vente du Quadrilatère a été approuvée le 12 avril dernier. Le recours ne risque-t-il pas d'être tardif? « Si c'est le cas, nous irons au Conseil d'État » assure Anne-Marie Lizin (Pour Huy). Le groupe réclame l'annulation de la vente et le retour au projet initial « Nous ne sommes pas opposés à la transformation du bâtiment en logement, mais pas selon le projet actuel ». ■

AURÉLIE BOUCHAT

« La réaction de J. George était excessive. Cela m'a poussé à creuser »

« Le receveur a estimé que le Quadrilatère valait 500.000 euros »



Le conseiller « Pour Huy » Grégory Vidal a envoyé son recours par recommandé au ministre Paul Furlan.

■ A.B.T

JOSEPH GEORGE, ÉCHEVIN

« Ces deux recours ne bloquent rien »

L'échevin de l'urbanisme Joseph George ne veut pas s'appesantir sur les recours déposés par le couple Auspert-Daem et par le groupe Pour Huy « Deux recours préparés dans l'arrière-salle du café Le Central » raille-t-il.

Il ajoute : « Nous avons décidé de tourner notre Ville vers l'avenir, le groupe Pour Huy reste tourné vers le passé. Le projet de rénovation du Quadrilatère, c'est ce qui va redonner une âme à tout un quartier, c'est 20 millions d'investissement et 1,2 million de subsides qui vont permettre la rénovation urbaine des rues voisines. »

Les deux recours sont actuelle-

ment examinés par l'administration des pouvoirs locaux. « L'administration va questionner la Ville de Huy afin d'obtenir des informations complémentaires » a précisé le porte-parole du ministre. Paul Furlan prendra ensuite une décision sur base de ce rapport ».

Ces deux recours relatifs à la vente pourraient-ils avoir une incidence sur la demande de permis, actuellement examiné par le fonctionnaire délégué de la région wallonne « A mon sens non, affirme Joseph George. Ces deux recours ne bloquent rien ». ■

A.B.T



Dans le projet, l'aile arrière est détruite.

■ TRIANGULUM /ARCOPLAN/TREVI

EXTINCTION DE VOIX

Anne-Marie Lizin a une corde vocale paralysée

Depuis le 5 décembre dernier, la voix d'Anne-Marie Lizin est à peine audible. Lors du dernier conseil communal, elle avait déjà eu beaucoup de mal à se faire entendre.

L'échevin des travaux Eric Dosogne s'était d'ailleurs un peu moqué de son petit filet de voix qui peinait à se dégager du brouhaha ambiant. « Notre Plan Stratégique transversal est tellement bon qu'il vous laisse sans voix » avait-il lancé en boutade.

Mais un mois plus tard, l'extinction de voix d'Anne-Marie Lizin perdure. Il faut toujours

bien tendre l'oreille pour comprendre ses propos.

« J'ai subi des examens, explique l'ex-première dame de Huy. En fait, ma corde vocale gauche est paralysée. Cela s'est produit après mon séjour à Kiev, où j'ai tenu une série de conférences sur l'Europe. Les manifestations pro-européennes battaient leur plein, c'était vraiment l'effervescence. J'ai donné plusieurs conférences qui n'étaient pas programmées alors qu'il faisait moins 20 C ».

Au départ, Anne-Marie Lizin pensait souffrir d'un simple refroidissement, le diagnostic

s'est avéré plus grave. Elle va devoir subir une rééducation logopédique pour tenter de retrouver sa capacité vocale. Mme Bastianelli, une célèbre prof de chant de Huy, va également lui donner des conseils pour placer sa voix. « J'essaie de parler en utilisant mon estomac, mais ce n'est pas facile... » Le coaching vocal d'Anne-Marie Lizin va se poursuivre au cours des prochaines semaines. La conseillère de l'opposition espère avoir retrouvé toute sa capacité vocale pour le prochain conseil communal. ■

A.B.T Pratiquement aphone depuis plus d'un mois.

■ A.B.T

La Meuse

LA MEUSE
HUY-WAREMME
Rue l'Apleit, 2 - 4500 Huy
huy@lameuse.be
www.lameuse.be

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pierre LEERSCHOOI

RÉDACTEUR EN CHEF : Michel MARTEAU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA REDACTION : Philippe MIEST
RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS :
Thierry REMACLE - Demetrio SCAGLIOLA

CHEF DES SERVICES SPORTIFS : Jean-Marc GÉRARD
DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT : André THIEL

SUDPRESSE S.A., RUE DE COQUELET, 134 - 5000 NAMUR
EDITEUR RESPONSABLE : Patrick HURBAN

070/21.10.10 : UN NUMÉRO UNIQUE POUR TOUS VOS BESOINS • SERVICE CLIENTÈLE • AVIS NÉCROLOGIQUES • PETITES ANNONCES • ANNONCES COMMERCIALES • REDACTION GÉNÉRALE
TOUTES NOS OFFRES D'ABONNEMENTS SUR www.jemabonne.be
ABONNEMENT À DOMICILE (6 JOURS/SEMAINE) :
1 MOIS 26,50 € (incl.) - 12 MOIS 320 € - COMPTE ING BE75 3400 0983 7151
E-MAIL : abonnements@sudpresse.be

SERVICE LIBRAIRES:
TEL : 070/22 10 10
FAX GRATUIT : 0800 92 252
E-MAIL : rosselventes@rossel.be